



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2556

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - Autorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Pallega, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2556**

commission principale : urbanisme

objet : **Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - Autorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, substituée à Eiffage Construction, de déposer un dossier auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sur une emprise d'environ 556 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et située rue Bellecordière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le début de l'année 2011, l'ensemble des activités de l'Hôtel Dieu, établissement situé quai Jules Courmont à Lyon 2° et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL), a été relocalisé sur d'autres sites de l'agglomération lyonnaise.

Une réflexion en commun avec la Ville de Lyon, les HCL et la Communauté urbaine de Lyon a été engagée pour mener à bien un projet de reconversion du site de l'Hôtel Dieu. A la suite d'une consultation d'opérateurs lancée en 2009, le projet de la société Eiffage Construction a été retenu.

Il a été convenu que les HCL resteraient propriétaires du site et le mettraient à la disposition de la société Eiffage Construction par bail à construction pour une durée de 94 ans. La promesse de bail à construction a été signée le 22 février 2011 entre les HCL et la société Eiffage Construction avec la faculté de substitution au profit de la société dénommée SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île.

Le projet présenté par la société Eiffage Construction prévoit, en plus de la reconversion des bâtiments de l'Hôtel Dieu sur le tènement appartenant aux HCL, la construction de bâtiments neufs (bureaux et commerces) dans l'alignement des constructions existantes rue Bellecordière sur une emprise d'une surface d'environ 556 mètres carrés sur la rue Bellecordière.

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine et la direction régionale des affaires culturelles sont favorables à ces nouvelles constructions conformes au projet d'alignement historique du bâtiment au XIXème siècle.

L'emprise d'environ 556 mètres carrés située sur la rue Bellecordière, et nécessaire à la réalisation du projet de reconversion de l'Hôtel Dieu, fait aujourd'hui partie du domaine public de voirie communautaire.

Par décision n° B-2011-2667 du 10 octobre 2011, le Bureau a approuvé le principe du déclassement de cette emprise. Ce déclassement sera approuvé par une nouvelle décision du Bureau avant cession aux HCL de ladite emprise. Cette parcelle a été intégrée dans la promesse de bail à construction signée entre les HCL et la société Eiffage Construction avec la faculté de substitution au profit de la société dénommée SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île.

La promesse de bail signée entre les HCL et la société Eiffage Construction est d'ailleurs soumise à la condition suspensive de réalisation de ce déclassement, qui devra intervenir au plus tard le 30 juin 2012.

Il est donc proposé que la Communauté urbaine autorise, en sa qualité de propriétaire, la société SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n° 534628367 substituée à Eiffage Construction, à déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) portant entre autres sur l'emprise du domaine public devant être cédée à terme pour l'obtention des autorisations prévues par les articles L 750-1 à L 752-1 du code de commerce ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Autorise la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n° 534 628 637, dont le siège social est 3, rue Hrant Dink à Lyon (69002), substituée à Eiffage Construction, à déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Rhône portant sur l'emprise du domaine public communautaire d'environ 556 mètres carrés située rue Bellecordière à Lyon 2°, devant être cédée à terme aux Hospices civils de Lyon après avoir été déclassée, en vue d'obtenir les autorisations au titre des articles L 750-1 à L 752-1 du code du commerce nécessaires à la création d'un ensemble commercial.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.